



Rapport d'instruction

Dossier ADEME N°: 1228C0047

Dossier OEC/CTC N°: 12034

Maître d'ouvrage - raison sociale	Syndicat Départemental d'Energie 2A
<i>Adresse</i>	Hôtel du département - BP 414 - 20 183 AJACCIO Cedex
<i>CODE NAF</i>	
<i>SIRET</i>	2000 256 17 000 16
<i>Responsable Légal</i>	M. Jean-Jacques PANUNZI
Opération	Alimentation photovoltaïque d'une habitation en site isolé à Carbuccia (M. Yves Michel D'Amore)
Lieu de réalisation	CARBUCCIA
Date prévisionnelle de réalisation	avr-12
CPER 2007-2013	ProDEME (ADEME/CTC)
Dossier instruit par l'OEC dans le cadre du PO FEDER	non
Dossier instruit par l'ADEME dans le cadre du Grenelle	non
Instructeurs :	
ADEME : BOLLINI Virginie	OEC/CTC : MONTI Cyrille
Gestionnaires :	
ADEME : BIANCARDINI Vanina	OEC/CTC : BOUAZZA Sonia

ADEME		OEC / CTC	
Date de la demande	26/12/2011	Date de la demande	06/04/2012
Date de réception	29/02/2012	Date de réception de la demande	
Date d'accusé de réception	02/03/2012	Date AR du dossier complet	

Date du Comité de Gestion	15/07/2012
----------------------------------	------------

MAITRE D'OUVRAGE	
Type de maître d'ouvrage	Public
Dans le cas d'une entreprise, au sens communautaire du terme, l'entreprise est :	
Situation du maître d'ouvrage au regard de la TVA	FCTVA
Financement	Autofinancement

CADRE DE L'OPERATION	
Secteur	Non concurrentiel
Dans le cadre d'une opération en secteur concurrentiel, réglementation applicable	Sans objet

MOTIVATIONS DES INSTRUCTEURS	
ADEME	Avis favorable. L'opération est conforme à la convention PRODEME 2012 (fiche n° 5).
CTC / OEC	Avis favorable. Ces investissements sont éligibles aux aides CTC-ADEME-FEDER au titre de la convention PRODEME et de sa fiche n°5, en effet cette opération permet d'éviter d'augmenter les consommations d'énergie en Corse, sans nuire pour autant au développement économique de l'île, en apportant une solution alternative au raccordement au réseau pour l'électrification rurale.

ANNEXE TECHNIQUE

ANNEXE 1 - Annexe Technique

Contexte :	Dans le cadre du soutien aux opérations d'électrification des écarts, le syndicat départemental d'énergie de la Corse du Sud réalise une électrification par générateur photovoltaïque sur la Commune de Carbuccia. Il s'agit ainsi de permettre l'alimentation en site isolé d'une habitation pour laquelle toute solution d'extension du réseau électrique était impossible de par son isolement.
-------------------	---

Lieu de réalisation :	Carbuccia (en Corse du Sud)
------------------------------	-----------------------------

Description technique de l'opération :	<p>Le projet consiste à alimenter une habitation en site isolé. Les caractéristiques de l'installation sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Puissance : 2 700 Wc- Energie PV produite : 3 780 kWh- Besoins : 3 675 Wh/j
---	---

Echéancier prévisionnel de réalisation	Date prévisionnelle de début d'opération : avril 2012 Durée prévisionnelle de l'opération : 6 mois
---	---

Indicateurs	ENR : Production énergie finale (kWh/an)	MDE : Energie finale économisée (kWh/an)	Emissions teqCO2/an	Energie primaire économisée (tpe/an)	Energie primaire économisée (tep/an)
	3780	SO	2,89	0,92	0,88

Hypothèses	<p>1MWh électrique substitué/produit équivaut à 0,765 teqCO2, 0,243 tpe, 0,232 tep 1MWh gaz substitué équivaut à 0,223teqCO2, 0,0862 tep (remarque si Gaz réseau + 10% pertes) 1MWh fioul substitué équivaut à 0,273teqCO2,0,086 tep teqCO2 : tonne équivalent CO2; tpe : tonne pétrole évitée; tep : tonne équivalent pétrole (Convention)</p>				
-------------------	---	--	--	--	--

Contenu du rapport final

- Procès verbal de réception de l'installation,
- Descriptif du déroulement de l'opération et problèmes éventuels rencontrés,
- Quelques photos des capteurs photovoltaïques et des équipements.

Le rapport final d'exécution devra parvenir au financeur au moins 45 jours avant la fin d'exécution de la décision.

ANNEXE FINANCIERE

ANNEXE 2 - Annexe Financière

Convention N° 1228C0047

Dossier PRODEME N° 12034

1 - Coût total de l'opération et détail estimatif des dépenses éligibles

	Coût (€TTC)	Dépenses éligibles à justifier (€TTC)
Postes de dépenses		
Système solaire, avec modules PV, parc de stockage, onduleur et système de régulation	51 584,04	51 584,04
Structure en toiture	11 897,28	11 897,28
Mise en service	1 763,64	1 763,64
Local technique	14 698,80	14 698,80
Tranchée	4 263,84	4 263,84
TOTAL	84 207,60	84 207,60
TOTAL après remise 3%	81 681,37	81 681,37

2 - Modalités de calcul de l'aide / Détermination du montant de l'aide

Les aides attribuées s'inscrivent dans le cadre du CPER 2007-2013 et plus particulièrement de la convention annuelle 2013 entre la Collectivité Territoriale de Corse et l'ADEME.

Le pétitionnaire n'est pas assujéti à la TVA.

2.1 - Détermination du coût admissible (assiette)

Le coût admissible correspond au coût des dépenses éligibles.

Coût admissible (= assiette)	81 681,37 €
► Total	81 681,37 €

2.2 - Détermination du montant de l'aide

L'aide totale est plafonnée de façon à ce que 5% de l'investissement (en HT) reste à la charge de l'utilisateur.

	Coût admissible (en €TTC)	Taux de subvention	Aide CTC maximale (en €)
Investissement PV SI	81 681,37	16%	12 904,13
TOTAL	81 681,37	16%	12 904,13

2.3 - Récapitulatif

	Coût de l'opération (€TTC)	Dépenses éligibles à justifier (€TTC)	Coût admissible (assiette en €TTC)	Aide CTC (en €)
Investissement PV SI	81 681,37	81 681,37	81 681,37	12 904,13
TOTAL	81 681,37	81 681,37	81 681,37	12 904,13

3 - Plan de financement prévisionnel

• Sur les dépenses éligibles à justifier :

CTC	12 904,13 €	15,8%
FACE	46 390,50 €	56,8%
SDE2A	12 250,00 €	15,0%
FCTVA	6 050,47 €	7,4%
Usager	4 084,07 €	5,0%
TOTAL	81 681,37 €	100,0%

• Sur le coût admissible :

CTC	12 904,13 €	15,8%
FACE	46 390,50 €	56,8%
SDE2A	12 250,00 €	15,0%
FCTVA	6 050,47 €	7,4%
usager	4 084,07 €	5,0%
TOTAL	81 681,37 €	100,0%